

Sujet : [INTERNET] Réponse à Enquête Publique "Voie de la Soule"

De : Jean Philippe ETIENNE <[REDACTED]>

Date : 22/09/2023 10:25

Pour : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je tiens à vous faire part de mon opposition totale au projet "Achèvement Voie de la Soule » soumis à enquête publique.

Et ce pour plusieurs raisons que je souhaite vous exposer :

1/ Possibilité d'une alternative pertinente et bien moins coûteuse : la sécurisation de l'existant

Le Conseil Départemental n'a jamais pris en considération la proposition alternative de l'association Les Voix du Saison. Cette alternative qui consisterait à l'amélioration indispensable de la route départementale existante, la RD11, assez large pour réaménager et sécuriser les entrées et sorties des habitations, créer des aménagements sécurisants pour une circulation apaisée grâce à la création de trottoirs, de voies cyclables et de carrefours avec voie centrale, et de nature à réduire la vitesse dans la traversée des bourgs d'Espès et d'Abense-de-Bas. L'aménagement de la RD11 serait bien moins cher, plus sûr, et préserverait l'intégralité des terres agricoles de la zone ainsi que le tracé de l'ancienne voie ferrée à valoriser en voie verte.

L'avenir est à la multimodalité et non plus à l'amplification du trafic routier et la croissance exponentielle du transport de marchandises importées, qui pourtant, est remis en question aujourd'hui.

La Voie de la Soule répondrait à ces logiques de flux décuplés, modèle dont les conséquences sont celles que l'on connaît, et donc en désaccord avec la sécurité et la préservation de qualité du cadre de vie.

2/ Disparition intolérable des terres agricoles

Alors que les pouvoirs publics affichent un objectif de « zéro artificialisation nette » avec une consommation foncière réduite de moitié d'ici 2030, le projet du CD64 ferait disparaître plusieurs hectares de terres agricoles et de zones naturelles pour un nouveau tronçon de route de 2 Km environ, avec ses voies supplémentaires de raccordement et l'emprise de ses quatre bassins de rétention d'eaux de ruissellement issues de la voie nouvelle.

· Les terres agricoles concernées sont parmi les meilleures terres de Basse-Soule, d'un point de vue agronomique, de pentes et d'accès, au milieu de la zone plane de la vallée du Saison.

L'activité agricole relève de l'utilité publique et doit être protégée. Les agriculteurs sont les garants de notre autonomie alimentaire indispensable !

3/ Impact désastreux sur l'environnement - Refus d'une nouvelle artificialisation de terres naturelles

- Selon l'étude réalisée à la demande du Conseil départemental en 2020, le tracé envisagé impacterait des zones humides et plusieurs affluents du gave du Saison dont les milieux sont classés « Natura 2000 ».
- De plus, le tronçon de l'ancienne voie ferrée concerné par le projet, abrite divers milieux écologiques et plusieurs espèces floristiques et faunistiques protégées (dont une importante colonie de chiroptères), d'importance communautaire ou d'intérêt national.
- La nappe phréatique se situe à très faible profondeur, avec pour conséquence un effet « barrage » du futur axe routier sur les écoulements souterrains. Un effet déjà perçu par les riverains de l'actuelle RD 11 qui ont subi à plusieurs reprises des phénomènes de « crues de nappe » et d'inondation par défaut d'évacuation des eaux pluviales ou de ruissellement en lien avec les infrastructures insuffisantes de la RD 11 (fossés et exutoires sous-dimensionnés). Ainsi, au lieu d'apporter des solutions aux phénomènes de remontée de nappe et d'inondation des propriétés riveraines actuelles, qui vont s'exacerber avec le changement climatique, le projet du Conseil Départemental les accentuerait inévitablement.

Depuis 20 ans, la France est bétonnée, bitumée et défigurée à un rythme extrêmement soutenu. Les dommages climatiques sont liés à cette artificialisation dantesque de nos territoires, qu'ils soient privés ou publics.

Je souhaite que les décideurs donnent l'impulsion vers un nouveau rapport à l'Environnement et aux Ecosystèmes. La Nature n'est ni un paillason, ni un terrain de jeux défouloir, ni une chose que l'on exploite sans limite et dont on jouit comme une marchandise. C'est le seul possible pour le Vivant et pour l'Humanité de la préserver et d'envisager un paradigme de rapport à la Nature respectueux et équilibré, pour le bien de tous.

Les décideurs publics peuvent soutenir la « Transformation » systémique nécessaire face aux bouleversements sociétaux et environnementaux.

Le projet de la Voie de la Soule serait le symbole de décisions anachroniques, instituant la bétonisation comme facteur de progrès et de développement, et dont les conséquences sont gravissimes aujourd'hui et pour les générations futures.

Le projet de « Voie de la Soule » s'inscrit dans des projets datés et dépassés face aux enjeux actuels et futurs, malgré les incitations de l'Etat vers des choix plus raisonnables et durables.

Vous remerciant de votre attention et de la prise en compte de la position et de l'expression citoyenne

Soyez assuré, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de mes meilleures salutations

Jean-Philippe ETIENNE